

**CONSEIL SYNDICAL DU 23 JUIN 2017**

2017.025 - AUTORISATION D'EMPRUNT

Nombre de conseillers  
en exercice : 37 siègesSuffrages :  
26 présents dont  
Suppléants : 4  
Absents : 15  
Procurations : 2  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0Etaient présents :**ACCM :** Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur David GRZYB, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant), Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Roger de MURCIA (suppléant),**TPA :** Monsieur Jean-Louis ICHARTEL, Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Max GILLES, Monsieur Joël SUPPO, Monsieur Guy ROBERT, Monsieur Jean-Louis LEPIAN, Monsieur Alain JOUVAL (suppléant), Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Jean-Marc Martin TEISSERE,**CCVBA :** Monsieur René FONTES, Madame Pascale LICARI, Madame Pascale ALBERTOS (suppléante), Monsieur Michel FENARD, Monsieur Laurent GESLIN, Monsieur Jack SAUTEL, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Hervé CHERUBINI,Etaient excusés :**ACCM :** Monsieur Gilles AYME, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Christian MOURISARD, Monsieur Nicolas JUAN, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEXIER, Monsieur Guy CORREARD,**TPA :** Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Maurice BRES, Monsieur Georges JULLIEN, Monsieur Yves PICARDA,**CCVBA :** Monsieur Régis GATTI, Madame Alice ROGGIERO, Monsieur Guy FRUSTIE,Avait donné procuration :

Monsieur Georges JULLIEN à Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Louis LEPIAN à Monsieur Joël SUPPO

Madame Pascale ALBERTOS est désignée secrétaire de la séance

°°°°°°°°°°°°°°°°

Rapporteur : Monsieur Michel FENARD**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-1,**Considérant**, les projets pluriannuels en faveur de l'aménagement et du développement économique, social, écologique et énergétique, dans lesquels le Syndicat mixte du Pays d'Arles est engagé pour le compte des intercommunalités membres, notamment :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial du Pays d'Arles,
- La plateforme de rénovation énergétique de l'habitat du Pays d'Arles,
- L'animation et la gestion du programme LEADER 2014 / 2020,
- L'animation de la Charte agricole et la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial 13.

**Considérant** la compétence d'élaboration, de suivi et de révision du Schéma de Cohérence Territoriale qui lui est confiée par les Intercommunalités membres du Syndicat mixte,**Considérant** l'avance importante de trésorerie que notre collectivité supporte d'une part pour la réalisation de ces projets cofinancés par subventions qui sont versées sur la production de justificatifs financiers de réalisation des dépenses et d'autre part, l'outil OSIRIS conçu pour la gestion du programme LEADER 2014 / 2020, n'étant à ce jour pas encore opérationnel, le Syndicat mixte assure le financement des charges de gestion-animation et

communication du programme, depuis 2015 sur ses fonds propres.

Je vous propose mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **DECIDER** d'un emprunt de préfinancement à hauteur de 300.000,00 €
- 2 - **AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat relatif aux conditions de l'emprunt,
- 3- **PRECISER** que les crédits nécessaires sont portés en recettes et dépenses au Budget Primitif de l'exercice.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président



Syndicat mixte du Pays d'Arles  
BP 90196  
13637 ARLES cedex